

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 11 janvier 2010, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Caroline Roberge et Michéline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 7 et 17 décembre 2009.
3. Suivi des procès-verbaux.
  - a) Réseau d'égout
  - b) Projet Internet haute vitesse
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution - Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
7. Résolution - Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques (911)
8. Résolution - Nomination du vérificateur-comptable
9. Varia
  - a) M.R.C.
  - b) Journal Autour de l'Île
10. Période de questions.
11. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

*010-001*

**Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claude Beauchemin et appuyée par Michéline Darveau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-002

Item 2 **Adoption des procès-verbaux des 7 et 17 décembre 2009.**

L'adoption des procès-verbaux est proposée par Lauréanne Dion et appuyée par Caroline Roberge.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi des procès-verbaux.**

a) Réseau d'égout

Madame Lina Labbé, mairesse informe le Conseil et les citoyens présents de l'évolution de ce projet.

b) Projet Internet haute vitesse

Madame Lina Labbé, mairesse et monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier informent le Conseil et les citoyens présents de l'évolution de ce projet.

Item 4 **Correspondance.**

010-003

Item 5 **Adoption des dépenses.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Caroline Roberge et appuyé par Claude Beauchemin que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 68 414,79 \$ et 20 600,73 \$ pour des dépenses totales de : 89 015,52 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

010-004

Item 6 **Résolution - Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme. (CCU)**

**Attendu que** le règlement # 07-063 sur le Comité consultatif d'urbanisme prévoit, aux articles 6, 7 et 12 le processus de nomination des membres du Comité;

**En conséquence;**

Il est proposé par Claude Beauchemin, appuyé par Lauréanne Dion,

Et

**Il est résolu**

**Que** madame Caroline Roberge, conseillère au siège numéro 5 soit désignée comme représentante du Conseil municipal sur le Comité consultatif d'urbanisme et qu'elle y occupe le poste de présidente;

**Que** madame Line Labbé, résidente de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit nommée au siège numéro 1 du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 12 mois;

**Que** madame Doris Dion, résidente de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit nommée au siège numéro 2 du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 24 mois;

**Que** monsieur Robert Aubé, résident de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit nommée au siège numéro 3 du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 12 mois;

**Que** monsieur Félix Bédard, résident de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit nommée au siège numéro 4 du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 24 mois.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-005

Item 7 **Résolution - Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques (911)**

**Attendu que** l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

**Attendu que** la Municipalité Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

**En conséquence;**

Il est proposé par Caroline Roberge, appuyé par Micheline Darveau,

Et

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault (Québec) G5X3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

10-006

Item 8 **Résolution - Nomination du vérificateur comptable**

**Attendu que** l'article 966 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) établit le devoir du Conseil municipal de nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers;

**En conséquence;**

Il est proposé par Roger Simard, appuyé par Caroline Roberge,

Et

**Il est résolu**

**Que** le groupe Mallette SENCRL, Comptables agréés, soit désigné à titre de vérificateur externe de la Municipalité pour les exercices financiers 2010, 2011 et 2012.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 9 **Varia**

a) MRC

b) Journal Autour de l'Île

Madame Caroline Roberge, conseillère au siège no 5 fait un suivi de sa participation au conseil d'administration du journal Autour de l'Île et souligne qu'un poste d'administrateur demeure vacant.

Item 10 **Période de questions.**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 45 et se termine à 20 h 50 pour une durée de 5 minutes.

10-007

Item 11 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion il est 20 h 50.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.